

HAUTS - DE - SEINE





Ju\_\_\_\_\_

Décision nº 2024-143

Commande publique

Objet: Avenant n°6 à l'accord-cadre de restauration scolaire et administrative

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2194-1 3 et R. 2194-5,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2021-139 autorisant la signature du contrat,

Vu la notification du marché public de service n°21AE03 en date du 05 juillet 2021 à la société QUADRATURE SAS, sise 8 rue des Acacias, 77230 VILLENEUVE SOUS DAMARIN, représentée par M. Antoine MASSENET en sa qualité de Président,

Vu les avenants 1, 2, 3, 4, et 5 au contrat,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 25 avril 2024,

Considérant que le conflit russo-ukrainien a conduit à une pénurie des denrées alimentaires et à une forte inflation des prix des matières premières (entre 8% et 13%) et de l'énergie (+40%), que ces conséquences sont toujours manifestes puisque si l'inflation baisse, elle ne permet pas un retour des prix des denrées alimentaires aux valeurs antérieures à ce conflit,

Considérant que face à ces événements imprévisibles lors de la conclusion du marché, il convient d'ajuster les prix sur une période d'un an allant du 1er janvier 2024 au 31 janvier 2024 ; qu'il y a lieu, par suite d'augmenter de 0,128€ HT le prix du repas scolaire, de 0,036€ HT le prix du goûter, et de 0,236€ HT le prix du repas du restaurant administratif,

DECIDE d'approuver l'avenant n°6 au contrat avec la société QUADRATURE SAS, sise 8 rue des Acacias, 77230 VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN.

DECIDE de signer l'avenant n°6 au marché public n°21AE03 avec la société QUADRATURE SAS.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

PRECISE que les autres termes du contrat restent inchangés.

Fait à Sceaux, le 25 avril 2024

Philippe LAUKENT